

NATIONS



UNIES

INTRODUCTION
au
RAPPORT ANNUEL
DU SECRETAIRE GENERAL
SUR
L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION
16 juin 1955 - 15 juin 1956

ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : ONZIEME SESSION
SUPPLEMENT No 1A (A/3137/Add.1)

NEW-YORK, 1956

(12 p.)

NATIONS UNIES

INTRODUCTION
au
RAPPORT ANNUEL
DU SECRETAIRE GENERAL
SUR L'ACTIVITE
DE L'ORGANISATION

16 juin 1955 - 15 juin 1956



ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : ONZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 1A (A/3137/Add.1)

New-York, 1956

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Introduction

Lorsque j'ai présenté le onzième rapport annuel du Secrétaire général, concernant l'activité de l'Organisation du 16 juin 1955 au 15 juin 1956, j'ai indiqué aux Etats Membres que l'exposé sur le rôle de l'Organisation dans les affaires mondiales, qui constitue généralement l'introduction de ce rapport annuel, serait publié ultérieurement, à une date plus rapprochée de la onzième session ordinaire de l'Assemblée générale qui, cette année, ne s'ouvre que le 12 novembre.

L'universalité et ses conséquences

Au cours de la période considérée, le fait le plus important pour le rôle futur des Nations Unies dans les affaires mondiales a été le pas décisif fait dans la voie de l'universalité de l'Organisation.

Lorsque l'Assemblée générale se réunira le mois prochain, 16 nouveaux Etats Membres y seront représentés et l'Assemblée sera saisie de décisions unanimes du Conseil de sécurité recommandant l'admission de 3 Membres encore. Après s'être trouvée dans une impasse pendant de nombreuses années, l'Organisation verra donc le nombre de ses Membres augmenter, en une seule année, d'environ un tiers. En outre, la composition des institutions spécialisées s'est, elle aussi, sensiblement élargie. Ainsi, peu de temps après son dixième anniversaire, le mécanisme des Nations Unies est beaucoup plus près qu'il ne l'était précédemment de représenter pleinement la collectivité mondiale dans sa diversité.

En soi, l'admission de chacun de ces nouveaux Etats Membres est un motif de satisfaction. Une autre raison de se féliciter de cette admission, comme de celle d'autres nations qui, sans doute, ne manquera pas d'avoir lieu par la suite, est qu'une composition plus large permettra à l'Organisation de mieux servir les fins de la Charte.

Nous vivons à une époque où les relations entre nations et peuples de cultures diverses et de régimes sociaux différents subissent des changements radicaux et rapides. Nous entrons dans une ère de promesses, qui pourrait cependant devenir une ère de catastrophes. Les problèmes mondiaux auxquels nous nous attaquons sont très délicats, mais aussi très stimulants. Nous ne pouvons espérer y trouver des solutions pacifiques, justes et constructives que si nous sommes capables de faire progresser, entre toutes les nations, la compréhension, la coopération et l'harmonisation des intérêts.

La Charte qui la régit étant une Charte mondiale, l'Organisation des Nations Unies est un élément d'union dans un monde divisé. Parce que ses rouages sont des rouages mondiaux, ils sont à même de dégager l'intérêt commun et d'élargir le terrain d'entente. Cela vaut particulièrement, je crois, pour les trois grands problèmes qui se posent à notre époque et dont nous devons nous triompher. Je veux parler, premièrement, des relations des peuples d'Asie et d'Afrique avec les peuples de traditions occidentales ; deuxièmement, du

développement économique de cette majorité de l'humanité qui, jusqu'ici, n'a bénéficié que d'une si faible part des avantages de l'ère industrielle ; troisièmement enfin, du conflit non encore résolu entre les idéologies qui se partagent le monde. Maintenant qu'elle acquiert un caractère plus largement représentatif, l'Organisation des Nations Unies est plus apte à exercer une influence en faveur de la paix et à encourager des progrès constructifs dans la voie d'une solution de ces grands problèmes.

Faire bon usage de cette aptitude accrue est aussi, en soi, d'une difficulté extrême. L'admission de nombreux Membres crée, pour l'Organisation, des problèmes nouveaux, d'ordre constitutionnel, d'ordre politique et d'organisation. Sur le plan constitutionnel, je citerai à titre d'exemple les propositions tendant à élargir la composition du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Sur le plan politique, il faut s'adapter au fait que, désormais, les changements dans les relations mondiales se reflètent davantage dans les débats et les décisions de l'Organisation. Sur le plan de la procédure, l'augmentation du nombre des Membres pose inévitablement des problèmes si l'on entend mener les travaux avec la méthode, la dignité et la promptitude nécessaires, et le Secrétariat devra résoudre des problèmes d'organisation et d'administration dont je parlerai plus loin. Cependant, ces difficultés sont largement compensées par l'occasion qui se présente d'édifier une organisation mondiale plus efficace.

L'Organisation ne représentera une force réelle plus grande que dans la mesure où l'on trouvera le moyen de l'utiliser au maximum pour servir les fins qui ont motivé sa création. Les événements de l'année écoulée ont à certains égards fourni des indices encourageants d'un progrès en ce sens.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans un monde en évolution

Aux termes de l'Article premier de la Charte, l'un des buts principaux des Nations Unies est de "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes". Cette reconnaissance du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes comme fondement des relations amicales entre les nations signifie que les idéaux démocratiques, qui ont permis à de nombreux peuples d'atteindre de nouveaux sommets, sont désormais susceptibles d'application dans le monde entier. Les gouvernements signataires de la Charte ont ainsi énoncé un principe dont il se peut fort bien que l'histoire montre qu'il s'agit là d'un des faits les plus marquants de notre temps.

Certes, l'ONU n'est pas la cause de cette évolution profonde grâce à laquelle plus de la moitié des hommes qui, pendant des siècles, n'ont pu faire entendre leur voix, font désormais partie ou s'apprentent à faire partie

de la collectivité mondiale en tant que citoyens d'Etats nationaux indépendants. Mais l'Organisation est nécessairement un centre pour les efforts déployés en vue d'orienter cette évolution difficile et délicate de manière que la transformation puisse s'opérer dans la paix et devienne un moyen de renforcer la paix.

Dire cela, ce n'est pas méconnaître que, dans de nombreux cas, des procédures autres que celles instituées par la Charte peuvent offrir la possibilité d'ordonner des éléments fondamentaux des nouvelles relations. La Charte elle-même prévoit les négociations entre les parties comme première mesure pour la solution des conflits qui surgissent inévitablement en une période d'évolution profonde. Mais je crois que ces négociations gagnent à être conduites à la lumière des principes et des buts de la Charte et que les résultats en peuvent utilement venir s'insérer dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Si les négociations échouent, le principe et les modalités de l'action qui doit suivre sont définis dans la Charte.

Il importe de se rappeler que la Charte consacre l'autodétermination comme fondement des relations amicales entre les nations. Mais faire preuve, dans l'évolution vers l'autodétermination, d'une impatience ignorante des réalités, comme opposer à cette marche une vaine résistance, serait aller à l'encontre de la philosophie de la Charte en engendrant des conflits qui pourraient menacer la paix. Ce que la Charte demande aux nations intéressées, c'est donc de favoriser l'évolution vers l'autodétermination d'une manière qui renforce et non affaiblisse les liens qui unissent la collectivité mondiale.

Les forces qui encouragent cette évolution ont aussi fait apparaître un nouveau nationalisme. Ce nationalisme peut être un élément constructif qui accroît la dignité et la grandeur des peuples et mobilise le meilleur de leurs ressources morales. Mais à une époque où les réactions émotives sont très vives, il peut aussi se manifester sous des formes qui contrarient, en fait, la croissance régulière de cette vie nationale qu'il veut favoriser. L'Organisation des Nations Unies peut aider à éviter que l'on n'aille de la sorte à l'opposé de la fin visée.

Dans la collectivité des nations, une modification aussi considérable des relations politiques provoque nécessairement des émotions profondes chez tous les intéressés. Des positions longtemps capitales pour de grandes nations sont mises en cause. Et, de l'autre côté, l'intensité des aspirations à l'égalité incite à des mesures extrêmes. La situation étant telle, je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies pourrait apporter aux gouvernements une assistance plus grande que cela n'a été le cas jusqu'ici. Les accommodements inhérents aux débats publics sont constants à l'Organisation et ils aident considérablement à déterminer l'intérêt commun, mais on n'a pas reconnu de la même façon les ressources que l'Organisation offre aussi pour ce qui est de la conciliation. Les tensions de notre époque sont trop grandes pour que nous puissions nous permettre de négliger ces ressources et elles devraient nous inciter à nous servir de l'Organisation d'une manière qui élargisse les possibilités de négociation constructive qu'elle ouvre par sa nature même.

Nous devrions, je crois, nous orienter vers un plus grand recours à l'Organisation des Nations Unies comme instrument de négociation des règlements, et non pas seulement comme moyen de débattre les problèmes qui se posent. La Charte n'envisage pas de règlements

imposés par la force. Mais l'obligation pour les Etats de régler leurs différends par des méthodes pacifiques ne signifie pas que l'on peut méconnaître les principes de la justice et du droit international. La Charte concilie l'obligation de règlement pacifique et les fins de justice et d'équité en insistant sur les négociations pacifiques, au cours desquelles la collectivité mondiale, organisée dans le cadre des Nations Unies conformément aux principes de la Charte, fait sentir tout son poids à propos des problèmes en cause.

Les observations qui précèdent sont, à des degrés divers, valables pour plusieurs problèmes dont l'Assemblée générale aura à connaître à sa prochaine session. Ce que j'ai dit du rôle des Nations Unies vaut aussi pour le problème de Suez, dont le Conseil de sécurité est saisi au moment où j'écris ces pages. Je ne présenterai ici aucune autre observation sur ces problèmes.

La question de Palestine s'insère moins rigoureusement dans l'évolution générale dont j'ai parlé, mais elle n'est pas sans s'y rattacher à certains égards. Etant donné que j'ai récemment présenté au Conseil de sécurité plusieurs rapports sur la situation en Palestine, je ne crois pas devoir résumer une fois encore ici l'évolution de la situation depuis la dernière session de l'Assemblée. Peut-être convient-il, cependant, que je souligne ma conviction persistante qu'en dépit des difficultés et des déceptions, la méthode choisie par le Conseil de sécurité au printemps dernier devrait continuer d'être appliquée avec toute l'énergie possible. Je suis persuadé que le Conseil a accru les chances de parvenir à mettre au point une politique utile pour les gouvernements et les peuples qui œuvrent pour la paix dans cette région, du fait qu'aux débats publics qu'il consacre aux problèmes en cause s'ajoutent maintenant des conversations diplomatiques directes avec les gouvernements de la région, selon les modalités prévues dans les résolutions adoptées par le Conseil le printemps dernier.

Energie atomique

Depuis mon dernier rapport, on a fait beaucoup de progrès vers l'instauration d'un système qui associe le monde entier à l'exploitation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et dans lequel les divergences politiques s'effacent devant l'intérêt commun.

La Conférence internationale sur l'énergie atomique qui s'est tenue à Genève au cours de l'été de 1955 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies a marqué, les faits l'ont prouvé, une étape décisive dans cette direction. Cette conférence avait vu s'ouvrir largement la voie, précédemment barrée, au libre échange de renseignements sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. La Conférence a permis une mise en commun de connaissances scientifiques et techniques d'une ampleur sans précédent dans ce domaine. Ce seul résultat aura déjà des conséquences bénéfiques pour l'humanité pendant les années à venir. De ce fait ont été jetés les fondements qui permettront de progresser plus avant et plus rapidement vers la maîtrise des applications pratiques de cette nouvelle source d'énergie. Mais la Conférence a fait plus. Elle a été une nouvelle manifestation heureuse de foi dans la coopération internationale pour le profit de tous. A une époque de tension et d'anxiété, elle a prouvé que notre génération était capable d'une initiative politique digne de ses réussites scientifiques et techniques.

L'esprit de coopération s'est manifesté aussi dans le succès des discussions et négociations relatives à la création d'une Agence internationale de l'énergie atomique, qui ont abouti à la Conférence de 82 Nations sur le projet de statut actuellement réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il s'est encore traduit par l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale l'an dernier des décisions relatives à l'organisation d'une seconde Conférence des Nations Unies pour l'échange de renseignements techniques concernant l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et à la création d'un Comité scientifique de 15 membres pour l'étude des effets des radiations ionisantes. Le Comité consultatif chargé de conseiller le Secrétaire général pour les questions atomiques a recommandé que la seconde Conférence se tienne vers le 1er septembre 1958. Le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes a bien commencé son importante tâche de rassemblement et d'évaluation des renseignements disponibles dans ce domaine; il tiendra sa deuxième session vers la fin du mois en cours. Enfin, si l'on se fonde sur les progrès accomplis l'an passé, il y a de bonnes raisons d'espérer que l'Agence internationale de l'énergie atomique verra le jour l'année prochaine et qu'elle fonctionnera en étroite liaison avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale. Les rapports ainsi établis seront certainement à l'avantage mutuel des organisations intéressées et sauvegarderont cette unité d'action jointe à la liberté de l'initiative qui est essentielle au succès de la nouvelle entreprise.

D'après ce que nous savons, il est probable que l'énergie atomique deviendra dans un avenir qui n'apparaît pas trop éloigné une nouvelle source capitale de force motrice qui permettra une deuxième révolution industrielle. Les possibilités nouvelles d'expansion économique qui s'offriront à nous lorsque ce temps sera venu pourront être utilisées aux fins de l'essor économique dans tous les pays. Elles peuvent en particulier être utilisées pour faciliter l'accélération du développement économique dans les régions du monde où le niveau de vie accuse toujours un retard considérable et dangereux par rapport aux régions industrialisées. Elles pourront faciliter aussi les efforts que nous déployons pour atténuer les tensions et les conflits en faisant disparaître quelques-unes de leurs causes économiques et sociales. Il pourra en être ainsi et les injustices et imperfections de la révolution industrielle du siècle dernier pourront être évitées à une seule condition: nous devons continuer à orienter l'évolution dans le même esprit de coopération qui en a caractérisé le début. Et nous devons confier à la nouvelle Agence internationale de l'énergie atomique et aux autres organismes des Nations Unies actifs dans ce domaine des responsabilités correspondant au rôle central qui revient à l'Organisation mondiale quand il s'agit de questions d'un intérêt vital pour le bien-être commun de toutes les nations.

Désarmement

L'année écoulée a été marquée par des efforts pour placer dans une perspective nouvelle le problème du désarmement à l'ère nucléaire. Des indices très nets ont témoigné que partout on reconnaît de plus en plus que l'immense puissance destructrice des nouvelles armes a rendu une autre guerre mondiale incompatible avec la survie des nations belligérantes. Ce simple fait devrait aider à préparer la voie à un accord sur un système

international de contrôle et de réduction des armements. D'autre part, en raison du progrès et d'une plus grande mise en commun des connaissances et des techniques en matière atomique, ainsi que de l'évolution en cours dans les affaires politiques internationales, les gouvernements sont amenés à repenser et réexaminer les problèmes que pose l'institution de contrôles efficaces.

Les principales propositions nouvelles avancées depuis un an au cours des débats consacrés au désarmement ont surtout visé des mesures partielles ou limitées, destinées à renforcer la confiance. Il y a eu les propositions des Etats-Unis et de l'URSS tendant à prévenir les attaques par surprise, les propositions des puissances occidentales et de l'URSS tendant à une première réduction limitée des forces armées, la proposition de la France tendant à la publication des budgets militaires, la proposition du Royaume-Uni tendant à faire l'essai de l'inspection et du contrôle dans un secteur limité et la proposition de l'Inde tendant à ce qu'il soit mis fin aux explosions d'engins nucléaires pratiquées à titre expérimental.

On n'a enregistré au mieux que peu de progrès vers un accord suffisamment large sur l'une quelconque de ces propositions au cours des débats relatifs au désarmement qui ont eu lieu depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Cette constatation ne doit pas toutefois décourager de renouveler les efforts pour créer une atmosphère de plus grande confiance mutuelle. Si les nations ont pu s'associer pour un programme constructif visant à utiliser l'énergie atomique aux fins du progrès pacifique de l'humanité, elles devraient pouvoir aussi trouver avec le temps un moyen de s'associer pour un programme de désarmement qui leur assure à toutes des sauvegardes contre la destruction.

Afrique

Le continent africain, peuplé de quelque 200 millions d'habitants, est actuellement parvenu à un stade capital de transition, et le fait revêt de plus en plus d'importance pour le reste du monde. Une grande partie du continent subit des modifications d'ordre politique, économique et social, qui sont parfois peut-être trop rapides pour permettre l'assimilation voulue. D'autre part, le continent connaît une effervescence croissante, due à un nationalisme impatient, à des difficultés raciales et à des aspirations déçues, qui est pratiquement endémique dans certaines régions. Les événements de l'année considérée plus encore que ceux des années passées indiquent que le temps presse si l'on veut résoudre de façon pacifique et ordonnée les problèmes essentiels de l'Afrique.

Il y a tout lieu de prévoir que les voix de l'Afrique qui se feront désormais entendre à l'Organisation des Nations Unies seront de plus en plus celles des Africains eux-mêmes. Le Maroc, le Soudan et la Tunisie, parvenus à l'indépendance, sont en voie d'être admis à l'Organisation des Nations Unies, ce qui portera à huit le nombre des Etats du continent africain Membres de l'Organisation. La Côte-de-l'Or est bien près de devenir, sous le nom de Ghana, un membre pleinement souverain du Commonwealth britannique, et pourrait, au cours de l'année prochaine, demander à être admise à l'Organisation des Nations Unies. La Nigéria progresse rapidement dans la même voie. L'indépendance que l'Assemblée générale a promise à la Somalie sous administration italienne doit devenir un fait accompli en 1960.

Il est de l'intérêt commun que l'Organisation des Nations Unies s'efforce d'aider, dans toute la mesure du possible, ce continent en voie de transformation, qu'il s'agisse des régions indépendantes ou des autres. Au mois de mai dernier, l'Organisation des Nations Unies a surveillé, dans le Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique, les opérations du plébiscite par lequel la majorité des électeurs togolais se sont prononcés pour l'union avec une Côte-de-l'Or indépendante. Par la suite, le Conseil de tutelle a recommandé à l'Assemblée générale de mettre fin au régime de tutelle, au moment où la Côte-de-l'Or accèdera à l'indépendance dans le cadre du Commonwealth britannique. On est fondé à voir là des précédents et des décisions historiques qui nous rapprochent des fins énoncées par la Charte concernant les peuples non autonomes.

Des restrictions d'ordre constitutionnel évidentes limitent la contribution que l'Organisation des Nations Unies pourrait fournir, à d'autres égards, en vue de favoriser le progrès ordonné de l'Afrique. Néanmoins, et malgré ces restrictions, l'Organisation peut, j'en suis convaincu, être plus utile que par le passé. Elle peut donner à ses efforts, nécessairement modestes, une base plus large et, peut-être, une orientation nouvelle.

Les assurances générales que renferme la Charte des Nations Unies pourraient être davantage explicitées, lorsqu'il s'agit de leur application à des territoires particuliers. Les peuples d'Afrique sont, tout autant que les autres peuples, en droit de se demander quel avenir ils peuvent envisager. Tous les pays que l'Afrique et son avenir préoccupent auraient, semble-t-il, tout intérêt à ce que les Africains soient instruits sur ce point de façon aussi complète que possible.

Il est certain que dans l'avenir immédiat le rythme du progrès économique, social et politique, dans bien des régions, devra être sensiblement hâté, si l'on veut éviter de graves tensions. Le rythme observé dans le passé, si l'on tient compte des nouvelles exigences et des nouvelles pressions de l'heure actuelle, paraît fatalement trop mesuré et trop lent. La collectivité internationale peut, grâce aux divers procédés par lesquels elle donne une aide technique, fournir immédiatement, lorsqu'il est fait appel à elle, des moyens propres à favoriser un progrès plus rapide, quelle que soit la situation du peuple et du territoire intéressés. Une mission de l'assistance technique des Nations Unies, chargée de procéder à une étude préliminaire, est sur le point de se rendre au Maroc et en Tunisie, à la demande des Gouvernements marocain et tunisien. Les besoins sont si vastes qu'il y a tout lieu de croire que de nouvelles demandes d'assistance seront présentées. L'Organisation des Nations Unies doit être prête à répondre à ces besoins croissants.

En ce qui concerne l'action et les programmes d'ordre économique et social intéressant l'Afrique, qui sont entrepris par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, il faut sans aucun doute déployer de nouveaux efforts pour assurer une coordination efficace et parvenir à une unité de vues. J'offrirai, en temps utile, certaines suggestions en ce sens, pour ce qui est des tâches assignées au Secrétariat.

Questions économiques et sociales

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

A sa session d'été, cette année, le Conseil économique et social a marqué son dixième anniversaire en passant

en revue les principales tendances de l'économie au cours de ces 10 dernières années, ainsi que le développement de l'action internationale entreprise pendant cette période en vue d'atteindre les buts énoncés à l'article 55 de la Charte. Les études économiques de l'Organisation des Nations Unies et les déclarations des représentants des gouvernements des États Membres ont mis en relief de nombreuses réalisations concrètes, tant nationales qu'internationales, qui offrent une base solide pour les progrès futurs. Elles ont d'un autre côté fait ressortir que l'on ne s'est guère rapproché, depuis 10 ans, de la solution de certains des problèmes économiques et sociaux les plus importants qui se posent dans le monde.

Particulièrement grave est le fait que l'écart entre les pays industriellement évolués et les pays sous-industrialisés ne fait que s'accroître depuis l'avant-guerre si l'on considère le taux d'accroissement relatif du revenu par habitant. Il en a été ainsi en dépit de tous les efforts que l'on a déployés et de tout l'intérêt dont on a fait preuve pendant ces 10 dernières années, et dont témoignent les programmes nationaux, bilatéraux ou régionaux et les programmes des Nations Unies visant à favoriser le développement économique de ces vastes régions du monde où la misère reste, pour la grande majorité de l'humanité, une réalité quotidienne.

Si nous n'avons pas encore pu combler cet écart entre les pays développés et les pays sous-développés, nous nous rendons cependant mieux compte que le problème a son origine dans la structure mondiale de la demande.

Il est exact que l'accroissement de la production et du revenu dans la plupart des pays industrialisés provoquera probablement une augmentation de la demande de produits primaires, mais une longue expérience montre que cette augmentation est loin d'être proportionnellement équivalente. Même si l'offre de produits primaires devait suivre le mouvement de la demande et les termes de l'échange rester ce qu'ils sont, l'accroissement des revenus, dans les pays de production primaire, serait considérablement plus lent que dans les pays industriels.

Comme l'indique l'*Étude sur l'économie mondiale, 1955*, la production totale des pays économiquement sous-développés a augmenté moins vite que celle des pays développés, non pas tant parce que les progrès de chacun des principaux secteurs de production ont été moins rapides dans les pays sous-développés que parce que l'agriculture, qui entre pour une part beaucoup plus grande dans la production totale de ces pays, s'est presque partout développée à un rythme beaucoup plus lent que l'industrie.

Si les pays économiquement sous-développés entendent, non pas même augmenter, mais seulement maintenir à son niveau actuel leur part de la production mondiale totale, ils ne peuvent pas compter uniquement sur un accroissement de leurs exportations de produits primaires vers les pays industriels; ils doivent aussi entreprendre de mettre en œuvre un programme de développement économique général. Certes, les pays économiquement sous-développés, qui ont une capacité de production beaucoup plus faible, ne peuvent espérer atteindre avant de nombreuses années un rythme de développement égal, en valeur absolue, à celui des pays économiquement développés. Mais tant que l'on n'aura pas réussi à obtenir dans les pays économiquement sous-développés au moins un pourcentage d'accroissement plus élevé que dans les pays développés, il sera impos-

sible de parvenir jamais à accroître la part des pays peu développés dans le revenu mondial, compte tenu du chiffre de leur population. C'est pourtant là, pour le développement économique, un objectif raisonnable, que l'on devrait pouvoir atteindre. On n'y est pas parvenu jusqu'à présent, et c'est la tendance inverse qui prévaut. Même si l'on compare des pourcentages, on constate que les pays pauvres se sont relativement appauvris.

Le problème étant ainsi posé, il est facile de voir combien l'on aurait tort et combien il serait dangereux de laisser cette tendance se poursuivre. Si l'on ne prenait pas en temps voulu des mesures appropriées pour remédier à cette situation, il en résulterait, pour les espoirs de paix et d'une vie meilleure de toutes les nations, des conséquences politiques, économiques et sociales qui ne sont que trop évidentes. Il nous faut intensifier nos efforts, sur le plan national comme sur le plan international, pour renverser cette tendance en accélérant considérablement le processus du développement économique.

Je serais le dernier à minimiser les difficultés de toutes sortes auxquelles les nations doivent faire face dans ce domaine. Il est tout à fait évident que le problème du développement économique revêt de nombreux aspects; nous avons pris une conscience de plus en plus nette, non seulement de sa portée économique, mais aussi de ses diverses ramifications sociales. Développer l'économie signifie pour de nombreux pays entreprendre une action concertée pour provoquer une révolution industrielle plus rapide que celle qui a transformé la civilisation de l'Europe occidentale, sans toutefois devoir payer un prix aussi élevé sur le plan social. Il va de soi que la responsabilité première de cette action incombe aux pays sous-développés eux-mêmes; il existe pourtant, à mon avis, plusieurs domaines où une action internationale plus efficace nous permettrait d'atteindre plus facilement les objectifs que nous visons.

STABILISATION DES PRIX DES PRODUITS DE BASE

Il faudrait, tout d'abord, atténuer les fluctuations des prix des produits de base dont dépendent dans une si large mesure le revenu et les ressources en devises étrangères des pays économiquement sous-développés. Les progrès que nous réaliserons vers la solution de ce problème nous permettront d'envisager plus facilement sous l'angle qui convient celui de l'assistance au moyen du courant international de capitaux.

Du fait que les recettes d'exportation des pays économiquement sous-développés dépendent tant des exportations de produits primaires, ces pays sont particulièrement vulnérables aux fluctuations violentes que les prix ont continué d'accuser sur les marchés mondiaux de produits de base. Comme je l'ai souligné devant le Conseil économique et social en juillet dernier, l'importance capitale de la stabilisation des prix des produits de base pour le développement économique ressort du fait que, même en période de grande prospérité, les fluctuations des recettes provenant de la vente de ces produits se soldent souvent par une différence plusieurs fois supérieure à la valeur de l'assistance internationale qu'un pays peut recevoir de différentes sources. Bien plus, une variation de 5 pour 100 seulement des prix moyens à l'exportation équivaut approximativement à la somme totale des rentrées de capitaux privés et publics et des subventions gouvernementales dont bénéficient pendant l'année les pays sous-développés.

Il faudrait, à mon avis, réserver à la stabilisation des prix des produits primaires une place hautement priori-

taire dans tout programme accéléré de développement économique. Je ne veux pas dire qu'il faille créer à cette fin un nouveau rouage international. Ce qu'il faut, c'est que les gouvernements et les populations fassent preuve d'une compréhension et d'une bonne volonté accrues en utilisant les moyens qui existent déjà. Nous avons depuis longtemps cessé d'admettre que le chômage soit le prix de l'équilibre d'une économie industrielle. Le plein emploi est devenu pour nous une obligation tant internationale que nationale. De même, il nous faut reconnaître que les fluctuations violentes des prix sur les marchés des produits de base, loin de favoriser l'équilibre de l'économie mondiale, engendrent un véritable chaos économique, avec toutes les conséquences politiques et sociales que cela entraîne pour les pays sous-développés. Et il nous faut apprendre à considérer la stabilisation des prix des produits de base comme une obligation internationale inséparable de l'interdépendance économique toujours plus grande de la collectivité mondiale. Des échanges internationaux plus stables et en voie d'expansion, telle est la condition économique essentielle qui permettra d'accélérer comme il se doit le développement économique et qui fournira la plus grande partie des ressources financières nécessaires pour y parvenir.

CAPITAUX INTERNATIONAUX NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nous devons constater aussi que le courant international de capitaux n'a même pas repris, au cours de ces 10 dernières années, l'importance qu'il avait il y a seulement une génération; et c'est vrai, que l'on considère le volume des échanges ou le niveau du revenu et des investissements. Il est évident que nous devons rechercher les moyens d'accroître l'offre de capitaux étrangers, tant publics que privés, qui peuvent être investis dans des projets de développement économique. On a assisté pendant ces dernières années, dans les pays qui exportent des capitaux comme dans ceux qui en importent, à un renforcement de l'action gouvernementale visant à favoriser le courant international de capitaux privés, mais les résultats obtenus sont restés jusqu'à présent assez limités. Les événements récents ont une fois de plus démontré l'importance que revêt, pour le courant de capitaux privés, la confiance internationale.

Sur le plan de l'action internationale, la création de la Société financière internationale est maintenant chose faite et c'est là un pas dans la bonne voie. La création éventuelle du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique en marquerait un autre. Mais pour résoudre le problème de façon satisfaisante, il faut naturellement tenir compte de considérations beaucoup plus vastes qui demandent autre chose que la création de nouvelles institutions.

On a souvent dit que ce sont les lourdes dépenses d'armement pour la défense nationale qui rendent difficile l'intensification du courant de capitaux en vue du développement économique. Aussi vrai que cela puisse être, ce serait mettre la charrue devant les bœufs que de vouloir subordonner au désarmement le progrès nécessaire dans le domaine économique. Il nous faut comprendre et reconnaître davantage qu'un programme de développement économique qui donne de bons résultats est l'un des éléments indispensables à la création des conditions de stabilité et de confiance qui permettront des progrès réels dans la voie du désarmement. Un tel programme serait l'une des contributions les plus précieuses et les plus durables que nous pourrions apporter au renforcement de la sécurité de toutes les nations.

LE PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Indépendamment des nouvelles mesures que nous pourrions prendre pour stabiliser le commerce extérieur des pays économiquement sous-développés et accroître d'une façon ou d'une autre les ressources financières qui peuvent être affectées au développement économique, il est évident que nous devons également augmenter le nombre des techniciens et des experts.

L'examen du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies a confirmé cette année l'utilité croissante de ce programme. Sur le plan politique, le Programme élargi fournit chaque jour la preuve que des nations fort différentes peuvent travailler efficacement en commun pour le bien-être de tous. Il est maintenant démontré que ce programme est bien adapté aux besoins des pays qui demandent une assistance. Il est en revanche tout aussi évident que les besoins de ces pays en matière d'assistance technique dépassent de beaucoup les ressources financières actuelles du programme. Une réévaluation réaliste du rôle de l'assistance technique multilatérale dans le développement économique nous amènera, je pense, à conclure que les ressources affectées au Programme élargi doivent être accrues si l'on veut être en mesure de mieux satisfaire les besoins dont nul ne peut ignorer l'ampleur.

LES LACUNES DES SERVICES ADMINISTRATIFS DANS LES PROGRAMMES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Le problème administratif auquel se heurtent les nations qui entrent seulement dans l'ère industrielle mérite plus d'attention qu'on ne lui en a accordé. Dans la plupart de ces pays, on ne dispose pas d'un nombre suffisant de fonctionnaires expérimentés pour administrer les plans nationaux de développement économique. A la longue, à mesure que s'édifiera une structure sociale mieux adaptée aux exigences de la technique moderne, il se constituera partout une classe d'administrateurs correspondant aux besoins de la nation, mais pendant des années encore l'insuffisance numérique de cette classe se fera fortement sentir.

A brève échéance, il n'y a pour nombre de ces pays aucun moyen de combler les lacunes de leurs services administratifs sans aide extérieure. C'est pourquoi j'ai suggéré qu'on envisage la création d'un corps de fonctionnaires internationaux d'un type nouveau, dont les membres seraient détachés en qualité d'administrateurs auprès des gouvernements qui en auraient besoin pour leurs programmes nationaux de développement. A la différence des experts du programme d'assistance technique qui donnent des conseils mais n'ont pas normalement de responsabilités d'exécution, ces fonctionnaires devraient servir d'agents d'exécution aux gouvernements auprès desquels ils seraient détachés. Ils aideraient en outre les gouvernements à s'assurer plus rapidement le personnel qualifié nécessaire aux administrations nationales, ceci tant en contribuant à la formation "en cours d'emploi" qu'en participant à des programmes de formation administrative tels que ceux auxquels l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies prête son aide dans une mesure croissante.

Je n'ignore naturellement pas qu'il y a nombre de questions juridiques et de questions d'organisation à étudier et à éclaircir avant qu'un corps international de ce genre puisse être créé. On ne devrait évidemment tenter cette réalisation que si les pays intéressés eux-mêmes s'y montraient favorables. De nombreuses indications toutefois permettent de penser que l'urgence

du besoin apparaît chaque jour davantage aux gouvernements qui s'efforcent actuellement avec des administrations aux effectifs insuffisants de venir à bout des problèmes complexes et difficiles auxquels ils se heurtent. Je crois aussi que dans les conditions politiques qui règnent à notre époque, tout désigne la collectivité mondiale comme la meilleure source possible d'aide extérieure de ce genre. La collectivité mondiale devrait être prête à répondre à cette exigence.

AMÉNAGEMENT DES COLLECTIVITÉS

Il y a quatre ans, on notait dans le *Rapport sur la situation sociale dans le monde* publié par l'Organisation des Nations Unies que les habitants des villages étaient les sacrifiés du développement économique. Les problèmes qui se posent à leur égard sont encore loin d'être résolus, mais il convient de noter qu'aujourd'hui la plupart des gouvernements s'emploient dans une mesure plus ou moins large à étendre aux populations rurales le bénéfice de services techniques en matière d'agriculture, de santé, d'éducation et de protection sociale. Cette action a eu le maximum d'efficacité dans les pays où l'on a accordé toute son importance à la participation des collectivités aux programmes entrepris. Nous avons vu surgir dans nombre d'Etats Membres une véritable vague d'intérêt pour ces programmes d'aménagement des collectivités. Les résultats matériels ne sont pas toujours spectaculaires; les améliorations réalisées sont peu importantes en elles-mêmes, mais elles témoignent nettement d'un nouvel esprit de confiance en soi qui a lancé les populations dans une marche en avant. Ce serait une erreur que de perdre de vue les grandes possibilités qui existent de contribuer au progrès matériel grâce à la mobilisation volontaire des ressources humaines individuelles et à l'entrée en jeu de stimulants latents. Elles présentent un intérêt spécial pour le développement dans les régions où des pénuries de capitaux, de main-d'œuvre qualifiée et de personnel de direction compétent constituent aujourd'hui autant de facteurs inhibitifs.

Les difficultés que comportent les changements intéressant l'ordre social et les institutions tant à l'échelon national qu'à l'échelon local ne sont que trop évidentes. Il me semble que les Nations Unies peuvent prêter leur concours de façon constructive en aidant les gouvernements à s'orienter dans cette nouvelle voie qui apparaît si prometteuse non seulement pour le développement économique, mais encore pour l'accroissement de "la dignité et la valeur de la personne humaine".

AUTRES MESURES PRATIQUES

La collectivité internationale peut aussi contribuer à renforcer l'efficacité des programmes de développement économique et social dans deux domaines où la connaissance des faits essentiels est souvent insuffisante pour permettre une bonne planification. Il faut intensifier les efforts pour aider de nombreux pays à améliorer la portée de leurs statistiques nationales ainsi que les méthodes employées et à former des statisticiens. Par ailleurs, nous avons besoin d'en savoir davantage sur les rapports qui existent entre l'accroissement de la population et d'autres phénomènes démographiques, d'une part, et le développement, de l'autre, notamment en ce qui concerne les mouvements de migration interne des régions rurales vers les villes. J'espère présenter au Conseil économique et social une analyse de ces problèmes dans le prochain *Rapport sur la situation sociale dans le monde*.

Nous devrions, je crois, nous attacher davantage à encourager le développement de la coopération économique régionale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Les travaux des Commissions économiques pour l'Europe, pour l'Asie et l'Extrême-Orient et pour l'Amérique latine ouvrent aux gouvernements des Etats Membres l'une des perspectives les plus prometteuses d'action commune propre à entraîner des résultats plus effectifs dans les programmes de développement économique et social.

AIDE À L'ENFANCE ET ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS

L'établissement des programmes des Nations Unies en faveur de l'enfance et en faveur des réfugiés a été dicté aux Etats Membres par la conscience de la collectivité internationale, en présence de besoins qui se faisaient nettement sentir. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance se montre de plus en plus efficace dans son action grâce à l'appui qu'à juste titre les Etats Membres lui prêtent dans une mesure croissante. Mais le soutien aux programmes d'aide aux réfugiés continue à accusé un retard considérable en dépit d'appels répétés. Il est certainement un devoir de tous les intéressés de faire en sorte que surviennent sous peu les sommes relativement faibles dont on a besoin pour ces victimes de la guerre et des bouleversements politiques.

DROITS DE L'HOMME

L'Organisation a continué de traiter certaines questions relatives aux droits de l'homme suivant les méthodes qu'elle a employées jusqu'ici, c'est-à-dire en élaborant des conventions internationales sur des aspects particuliers des droits de l'homme. Au cours de l'année écoulée, il a été possible de parvenir à un accord sur les articles de fond du projet de Convention sur la nationalité de la femme mariée, et une Conférence des Nations Unies, à laquelle ont pris part les représentants de plus de 50 Etats, a approuvé et ouvert à la signature un instrument international qui proscriit la servitude sur dettes, le servage et d'autres formes de condition vile. Grâce à cette "Convention supplémentaire pour l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage", il a également été possible de résoudre, d'un commun accord, le problème qui a longtemps préoccupé l'Organisation des Nations Unies, à savoir celui de l'application des Conventions des Nations Unies aux Territoires sous tutelle et aux territoires non autonomes. La solution de compromis dont cette conférence est convenue pourrait servir à écarter l'un des obstacles qui empêchent de parvenir à une entente sur les projets de pactes relatifs aux droits de l'homme.

L'Organisation des Nations Unies entreprendra sous son mandat d'étudier les progrès enregistrés touchant le respect des droits de l'homme dans le monde entier, grâce à un système de rapports périodiques, dont l'importance ne peut que se révéler considérable. Elle entreprendra en même temps une série d'études approfondies sur l'évolution de la mise en œuvre de droits ou de groupes de droits particuliers, et notamment un ensemble d'études sur les mesures discriminatoires dans plusieurs domaines. L'année qui vient de s'écouler a été marquée par un bilan prometteur : presque tous les gouvernements se sont déclarés disposés à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour élaborer ces études de portée mondiale, prélude d'une action ultérieure. Il ne faut pas que ce système de rapports puisse devenir un moyen de

critiquer des Etats Membres, et les études de droits particuliers ne doivent pas se limiter à une simple énumération des cas dans lesquels ces droits ont été enfreints ou méconnus. L'œuvre qui sera entreprise a pour but de permettre une mise en commun de l'expérience acquise et des méthodes employées, qui peuvent nous aider à promouvoir davantage les droits de l'homme.

En réponse à des demandes présentées par des gouvernements, l'Organisation prend actuellement les dispositions voulues pour mettre en œuvre le programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme que l'Assemblée générale a sanctionné à sa dernière session. Lorsque j'ai pris la parole devant la Commission des droits de l'homme, il y a quelques mois, j'ai avoué éprouver certains doutes au sujet de l'application à ce domaine particulier de certaines méthodes que l'on associe d'ordinaire aux programmes d'assistance technique. Depuis, on a formulé des propositions qui, j'en suis désormais convaincu, peuvent probablement contribuer à éclaircir certaines des questions relatives aux droits de l'homme. Je veux notamment parler de la mise en commun de l'expérience acquise, au moyen des cycles d'études que prévoit le nouveau programme de services consultatifs.

Budget et administration

ECONOMIE ET CONCENTRATION DES EFFORTS

Qu'il soit nécessaire de consacrer de nouvelles ressources aux tâches les plus urgentes parmi celles qui incombent à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées montre combien il importe d'attribuer et d'utiliser dans un esprit d'économie les ressources dont on peut disposer. Sur le plan administratif, les Etats Membres connaissent bien les idées du Secrétaire général et les mesures qu'il a prises pour réduire les dépenses d'administration. Mais les mesures d'économie dépendent aussi, et surtout, du nombre et de la portée des programmes que les Etats Membres demandent à l'Organisation d'entreprendre. Pendant ces trois dernières années — tant dans les institutions spécialisées qu'à l'ONU elle-même — les représentants des gouvernements et le Secrétariat se sont employés à concentrer davantage les ressources sur les tâches les plus importantes. Il n'en demeure pas moins vrai que l'on a toujours tendance à multiplier les programmes, pour lesquels il arrive souvent que l'on n'ouvre ensuite que des crédits insuffisants.

Cette dualité de tendances s'est révélée l'un des maux les plus rebelles dont souffre l'action internationale entreprise par les Etats Membres. Tant qu'elle persistera, la collectivité mondiale aura du mal à faire face comme il se doit aux besoins réellement importants de notre époque. Il ne faut pas que les économies soient réalisées au détriment de la bonne exécution des grandes tâches que l'on a, à juste titre, confiées aux Nations Unies. Mais réaliser des économies en concentrant les ressources sur ces tâches est un objectif qu'il importe au plus haut point d'atteindre. La résolution que le Conseil économique et social a récemment adoptée à ce sujet m'est une cause de grande satisfaction.

QUESTIONS D'ORGANISATION INTERNE

Comme je l'ai déjà indiqué, l'augmentation du nombre des Membres et les tâches croissantes de l'Organi-

sation posent aussi des problèmes de caractère administratif. Dans un cadre défini par l'économie la plus stricte, le principal soin des responsables de l'administration du Secrétariat est de veiller à ce que les ressources en personnel soient utilisées et coordonnées de manière à obtenir le maximum d'efficacité. Lors de la réorganisation effectuée au cours de ces dernières années, la question de l'équilibre entre le nombre des très hauts fonctionnaires et l'effectif du personnel a beaucoup retenu l'attention. On a fait observer qu'une rationalisation se traduisant par une diminution de l'effectif total avait nécessairement pour effet d'imposer plus d'initiatives aux hauts fonctionnaires et que, de ce fait, on ne pouvait jamais s'attendre que la réduction des postes élevés fût proportionnelle à la réduction générale de l'effectif. Néanmoins, la réorganisation a permis de réduire de près de 25 pour 100 le montant des dépenses relatives aux fonctionnaires de l'échelon le plus élevé.

Comme on ne pouvait connaître d'avance les résultats que donneraient les nouveaux arrangements, et en raison de certains ajustements faits pour faciliter la transition de l'ancien système au nouveau, il a fallu donner un caractère provisoire à la nouvelle organisation des échelons supérieurs, et j'ai dit mon intention de soumettre à l'Assemblée générale, touchant ces échelons supérieurs du Secrétariat, les propositions précises que l'expérience acquise au cours d'une période d'essai pourrait amener à formuler. J'espère présenter à l'Assemblée générale, lors de sa douzième session, un rapport contenant ces propositions. Cependant, peut-être convient-il que, sans attendre ce rapport, j'indique brièvement comment la situation se présente actuellement.

Toute la question de l'organisation à l'échelon des hauts fonctionnaires est étroitement liée à l'extension du rôle et des fonctions du Secrétaire général lui-même. Sur le plan administratif, un des éléments importants de la réorganisation a été l'abandon de l'arrangement précédent, aux termes duquel un Secrétaire général adjoint constituait le lien normal entre le Secrétaire général et les Directeurs principaux chargés des questions de personnel et des questions budgétaires: désormais, un Directeur du personnel et un Contrôleur, ayant tous deux rang de Sous-Secrétaire, rendraient compte directement au Secrétaire général. On est alors parti du principe qu'une étroite collaboration devait être établie entre les deux fonctionnaires précités, mais que leurs rapports de travail avec le Secrétaire général permettraient à ce dernier d'exercer directement et personnellement une influence maîtresse dans les deux principaux domaines administratifs. Maintenant que ce nouveau système fonctionne depuis deux ans, je suis en mesure de dire qu'il a favorisé la bonne marche et le fonctionnement sans heurts de l'Administration, sans faire aucunement peser un plus lourd fardeau sur le Secrétaire général lui-même. L'avis a été récemment émis qu'il y aurait peut-être intérêt à revenir à l'arrangement précédent, sans doute parce que les autres responsabilités qui incombent au Secrétaire général lui rendraient difficile de faire sentir également toute son autorité dans la politique suivie en matière administrative, s'agissant surtout d'aspects aussi importants que ceux dont s'occupent le Directeur du personnel et le Contrôleur. Comme je l'ai dit plus haut, les faits constatés jusqu'ici ne m'amènent pas à penser qu'en renonçant ainsi à l'arrangement actuel, on agirait dans l'intérêt de l'Administration. Je voudrais cependant différer mon jugement définitif. L'an prochain, l'expérience acquise portera sur une plus longue période, et il sera

plus facile aux gouvernements des Etats Membres d'aboutir à une conclusion définitive.

La suggestion que je viens de mentionner est liée aux responsabilités accrues que le Secrétaire général a dû assumer ces derniers temps et qui, surtout en 1956, l'ont obligé à être absent du Siège de l'Organisation pendant de longues périodes et ont pris une part croissante de son temps pendant qu'il était au Siège. Cet état de choses tient principalement aux tâches spéciales que le Conseil de sécurité a confiées au Secrétaire général à propos de la question de Palestine. Il va de soi qu'il est trop tôt pour dire dans quelle mesure on peut y voir le signe d'une évolution durable des fonctions du Secrétaire général. Quoi qu'il en soit, ces tâches spéciales ont montré qu'il était souhaitable d'avoir un système suffisamment souple pour permettre au Secrétaire général de consacrer une part importante de son temps à des problèmes politiques particuliers. Si l'expérience acquise m'amène à penser qu'il serait prématuré d'énoncer maintenant des propositions de nature à augmenter cette souplesse, je n'en estime pas moins qu'il y a là, pour l'Organisation, une question qui mérite de ne pas être perdue de vue.

Quand le chef du Secrétariat est, aux termes de la Charte, le seul fonctionnaire élu et, pour cette raison, ne peut déléguer ses responsabilités que dans une mesure limitée, les possibilités d'instaurer cette souplesse sont nécessairement restreintes. La proposition tendant à rétablir un poste élevé, au-dessus des postes de Directeur du personnel et de Contrôleur, correspond à une de ces possibilités. On pourrait aussi décider qu'une partie des responsabilités spécifiques du Secrétaire général sera déléguée pendant de plus longues périodes — un an, par exemple — par roulement entre les hauts fonctionnaires. On pourrait encore créer un poste intermédiaire de Sous-Secrétaire général, dont le titulaire serait soit élu par l'Assemblée générale, soit nommé par le Secrétaire général, dont il serait le représentant personnel pour toutes les questions que, du fait de ses autres attributions, le Secrétaire général risquerait de ne pouvoir suivre de la manière et dans la mesure souhaitables. Chacune de ces solutions éventuelles peut donner matière à de graves objections. Jusqu'ici, je ne considère pas que les responsabilités du Secrétaire général aient été telles qu'un fardeau trop lourd pèse sur lui personnellement ou que les possibilités qu'il a de s'acquitter de ses diverses fonctions s'en trouvent limitées. Le cas échéant, il serait peut-être possible de résoudre des difficultés temporaires au moyen d'un arrangement de circonstance, lorsque, par exemple, le Secrétaire général doit accomplir une mission spéciale comme celle dont il est actuellement chargé à propos de la question de Palestine. Au moment de prendre une décision définitive, il faudra, bien entendu, se garder de toute innovation de nature à compromettre l'unité d'action et à introduire des éléments de controverse politique ou à provoquer un flottement administratif.

Dans le même ordre d'idées, une question qui se pose est celle de savoir combien le Secrétariat doit compter de Sous-Secrétaires et de hauts fonctionnaires de même rang. On a dit qu'à l'heure actuelle le nombre des fonctionnaires de cette catégorie était excessif, ce qui serait contraire au principe de l'économie, entraînerait nécessairement des difficultés touchant la coordination des divers travaux et risquerait de compliquer inutilement la tâche du Secrétaire général, qui entend se tenir constamment en rapport avec tous les hauts fonctionnaires. Le nombre actuel des hauts fonctionnaires s'explique en partie par l'histoire de l'Organi-

sation ; j'espère qu'à la fin de la période d'essai, les propositions formulées pourront être mises au point sans qu'il faille tenir compte de considérations de cette nature. J'ai très mûrement réfléchi à la question et ma conclusion est que, même d'un point de vue strictement rationnel, on ne peut réduire que très faiblement le nombre actuel des hauts fonctionnaires. Dans une certaine mesure, cela s'explique par la nécessité d'assurer une large répartition géographique. Mais la principale raison est ailleurs. On ne saurait oublier que le Secrétariat doit s'occuper de questions presque aussi diverses qu'un cabinet de ministres et que, par conséquent, la spécialisation à l'échelon le plus élevé doit être poussée assez loin. Une simple énumération précisera ma pensée. Il faut de hauts fonctionnaires pour les trois conseils et pour diriger les services de secrétariat de l'Assemblée générale et de ses commissions. Il en faut également pour s'occuper de l'information et des questions juridiques. Dans le domaine purement administratif, il faut que de hauts fonctionnaires soient chargés du Cabinet du Secrétaire général, du Service du personnel, du Service financier et des multiples problèmes concernant la gestion des bâtiments et les services techniques de l'Organisation. De même, un haut fonctionnaire doit diriger l'Administration de l'assistance technique. Enfin, il y a trois commissions régionales et l'Office européen. Dans le cas d'un département au moins — le Département des affaires économiques et sociales — les services d'un adjoint chargé aussi des relations avec les institutions spécialisées sont, en plus, incontestablement nécessaires. Quant au Bureau de l'assistance technique, dont le cas est spécial et qui est doté d'un secrétariat au service de diverses organisations, il a besoin d'un haut fonctionnaire — un Président-Directeur — nommé par le Secrétaire général en consultation avec les chefs des organisations qui participent à l'exécution du Programme élargi d'assistance technique. Cette énumération, qui ne porte que sur les attributions spécialisées qui exigent d'être confiées à de hauts fonctionnaires rendant compte directement au Secrétaire général, correspond déjà à 17 postes différents. Quand on doit se préoccuper aussi d'assurer une répartition géographique raisonnable et d'exécuter certains travaux essentiels qu'il faut s'attendre à devoir entreprendre de temps à autre — je citerai comme exemple le programme de

"l'atome au service de la paix" — il est difficile de ne pas dépasser ce chiffre, qui n'est inférieur que de quatre au nombre actuel des postes en question.

Aux fins de comparaison, il convient peut-être de signaler qu'avant la réorganisation récente, les Secrétaires généraux adjoints et les Directeurs principaux étaient, au total, plus nombreux que les actuels Sous-Secrétaires et fonctionnaires de même rang. Cela tient surtout au fait que, précédemment, dans un certain nombre des cas énumérés plus haut, il y avait à la fois un Secrétaire adjoint et un Directeur principal — rendant compte l'un et l'autre au Secrétaire général — là où l'on ne trouve plus aujourd'hui qu'un Sous-Secrétaire. J'ai déjà dit que cette simplification qui, à mon avis, a donné de bons résultats, avait allégé la tâche du Secrétaire général, permis d'améliorer la coordination et, aussi, rendu possible une importante réduction des dépenses. Une des conséquences du nouveau système — et les faits l'ont, à mon sens, entièrement prouvé — est que les nouveaux Sous-Secrétaires et fonctionnaires de même rang sont tous dotés de plus grandes responsabilités que les anciens Directeurs principaux, en même temps que de responsabilités qui, pour ne pas être exactement du même ordre, n'en sont pas moins comparables en importance à celles que, théoriquement, les anciens Secrétaires généraux adjoints exerçaient précédemment. Il y a là un changement qui est caractéristique d'une tendance générale, dans les services des affaires étrangères, à passer de ce que l'on pourrait appeler la diplomatie politique à l'administration diplomatique arrêtant la politique à suivre.

Si j'ai cru bon de présenter ici quelques observations préliminaires sur ces diverses questions d'organisation, qui peuvent sembler à la lisière de l'activité proprement dite de l'Organisation et trop techniques pour être à bon droit évoquées dans la présente introduction, c'est en raison du grand intérêt que les gouvernements attachent à ces questions en la circonstance présente, où, plus que jamais, il faut exiger le maximum non seulement de tous les membres du Secrétariat, mais aussi de l'organisation du Secrétariat si l'on veut que celui-ci s'acquitte des tâches de plus en plus lourdes que les responsabilités croissantes de l'Organisation des Nations Unies font à juste titre peser sur lui.

Le Secrétaire général:



Dag HAMMARSKJÖLD

4 octobre 1956.